

E 21/125

*Le Conseil d'Etat du Canton de Genève au Conseil fédéral*

L

Genève, 20 mars 1872

Nous avons reçu il y a déjà quelques jours, à propos des bruits de complot qui ont couru dans un certain rayon autour de Genève, une lettre de quelques proscrits français agissant au nom d'une réunion de la plupart d'entre eux. Cette lettre, dont nous avons l'honneur de vous adresser la copie<sup>1</sup>, a été renvoyée à notre Département de Justice et Police qui suivait depuis quelque temps déjà les allures d'Agents provocateurs, intéressés à compromettre à la fois les réfugiés français et le Gouvernement de Genève.

Aujourd'hui, Fidèles et Chers Confédérés, nous pouvons vous donner l'assu-

---

1. *Du 14 mars 1872, non reproduite.*



628

3 AVRIL 1872

rance la plus positive que, jusqu'à ce jour du moins, il ne s'est absolument rien passé, dans notre Canton, qui d'une manière ou d'une autre ait pu le moins du monde donner lieu, de la part des proscrits, aux bruits absurdes auxquels nous faisons allusion.

L'origine de ces bruits n'est toutefois pas douteuse pour nous; ils sont partis du Consulat français dont les alarmes, naturelles ou feintes, incessamment entretenues et grossies par des Agents sans pudeur et sans probité aucune, sont l'unique cause de toute cette affaire des prétendus complots communards.